

8 Société et Culture

Droits universitaires/Trois questions au directeur général de l'INSG...

...Jocelyn Nembe : "On a aussi augmenté la charge des enseignants dans l'ensemble des grades"

Propos recueillis par R.H.A

Libreville/Gabon

Monsieur le directeur général, comment justifiez-vous cette hausse des droits universitaires à laquelle n'échappe pas l'Institut national des sciences de gestion que vous dirigez?

Jocelyn NEMBE : *Les frais d'écologie ne viennent pas d'être créés. Toute réforme nécessite toujours un mécontentement. Parce qu'on ne connaît pas toujours le bien-fondé de la réforme ou simplement de cette mesure. Ceux qui mettent en œuvre ces réformes ont une vision, notamment pour l'enseignement supérieur. À l'image de ce qui se passe dans d'autres pays, on s'est rendu compte qu'il fallait faire participer l'apprenant à sa formation. En réalité, il s'agit simplement de rétablir un certain nombre d'équilibres. Cette mesure va se traduire en acte par des améliorations dans le cadre de vie des étudiants. Toutes ces choses qui relèvent des investissements que l'Etat ne peut pas toujours assurer aura une prise en charge grâce à cette entrée additionnelle. Il est de notre responsabilité d'expliquer le bien-fondé de la réforme et, surtout, de mettre l'accent sur ce qui changera dans le quotidien de l'apprenant. Il ne connaît pas tous les contours de la gestion de l'Etat et peut se poser des questions légitimes. Je pense qu'il est de notre devoir, en tant que responsables administratifs, de multiplier les explications et, peut-être, de profiter de cette occasion pour inscrire dans l'avenir une certaine forme de communication avec les étudiants.*

Plusieurs d'entre eux s'interrogent sur ce qui sera fait de cette manne. Vous savez au moins qu'au terme de cette année académique, il y aura un bilan?

Il ne faut pas lier la réforme aux résultats attendus. Il ne faut pas bloquer une vision parce que tout n'est pas encore visible. Dans chaque formation, il y a une technicité qui dépend du domaine. Les frais qu'on demande ne couvrent pas les plateaux techniques de toute la technicité qu'il y a autour de la formation. C'est pourquoi, dans le texte concerné, on a donné la liberté à chaque chef d'établissement d'arrêter les frais d'écologie. Ces frais varient d'une formation à l'autre au sein d'un même établissement. D'un cycle à l'autre, on peut ne pas avoir les mêmes frais. Parce que la technicité recherchée dans les formations professionnelles n'est pas la même dans des formations plus théoriques. Le problème, en réalité, est que la formation n'a pas un coup globalement uniforme. C'est pourquoi, ces textes laissent la liberté aux chefs d'établissements de pouvoir faire des propositions par rapport aux besoins spécifiques de chaque formation, ce qu'il faut mettre en œuvre. Un étudiant qui fait Anglais peut avoir besoin d'un séjour linguistique à l'étranger. Tout comme un étudiant qui est en Médecine n'a pas les mêmes besoins qu'un autre qui est en Histoire, par exemple.

Il semblerait qu'il y ait d'autres mesures en dehors de celle-ci, et visant à réformer et rendre performant l'enseignement supérieur

Effectivement, ce n'est pas la seule mesure qui a été prise. On a augmenté la charge horaire des enseignants. L'enseignant doit maintenant produire une charge de travail plus longue pour l'Etat. Ce qui veut dire moins de frais de vacation. Cette mesure qui concerne les frais n'est qu'une parmi tant d'autres qui ont été adoptées. On a augmenté la charge des enseignants dans l'ensemble des grades. Si un enseignant devait produire 200 heures par an avant d'obtenir des heures complémentaires, aujourd'hui, il doit en produire 250. Globalement, cela va diminuer la charge de ce que l'Etat doit payer en heures complémentaires et vacations. Ce qui veut dire que l'enseignant doit fournir beaucoup plus de travail avant d'atteindre les heures complémentaires. De plus, avant, l'enseignant pouvait faire cours dans un autre département universitaire et percevoir des vacations. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. S'il va faire cours ailleurs, ce sera comptabilisé comme sa charge normale. Il ne va rien percevoir par rapport à cela, jusqu'à ce qu'il atteigne son taux normal.



Photo : R.H.A

Jocelyn Nembe : "Cette mesure va se traduire en acte par des améliorations dans le cadre de vie des étudiants".

MA - MBOYA

1930 - 2017

Les clans
MOUSSANDA,
BOUMOMBOU,
BOUPETI,
BOUBOUKA,
BOUMOUEDI
et BOUNDOMBI

Les familles
GUIYEDI Etienne,
NYONDA Vincent de Paul,
les enfants et petit-enfants,
annoncent aux parents, beaux-parents,
amis et connaissances que le programme
des obsèques de la Veuve GUIYEDI
Née BABOLI Louise se déroulera
comme suit :

Jeudi 12 Octobre 2017 :
10h : Sortie du corps et veillée
à Nzeng-Ayong au domicile
de M. et Mme KOUMBI GUIYEDI Jean

-Vendredi 13 Octobre 2017 :
5h : Départ pour Mandji (Ndolou)

-Samedi 14 Octobre 2017 :
10h : Inhumation au cimetière municipal.

TU LAISSES UN VIDE INSURMONTABLE